

CHAMBRE DES COMMUNES

Le mercredi 12 novembre 1975

La séance est ouverte à 2 heures.

AFFAIRES COURANTES

[Traduction]

LA CHAMBRE DES COMMUNES

PROPOSITION DE REMBOURSEMENT À LA TRÉSORERIE DU
COÛT DES AGAPES DU CONGRÈS DU PARTI LIBÉRAL AU
RESTAURANT PARLEMENTAIRE—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU
RÈGLEMENT

M. John Rodriguez (Nickel Belt): Monsieur l'Orateur, en vertu de l'article 43 du Règlement, je demande le consentement unanime de la Chambre, afin de régler une affaire urgente.

Étant donné que le restaurant parlementaire était ouvert en fin de semaine alors que le congrès libéral se déroulait à Ottawa, et qu'il est très exceptionnel qu'il soit ouvert en fin de semaine, et vu que les contribuables canadiens ont dû subventionner les parasites et les gens à la solde du gouvernement qui, à en juger par les frais d'inscription de \$100, étaient tout à fait en mesure de fréquenter les établissements commerciaux de la ville, je propose, appuyé par le député des Territoires du Nord-Ouest (M. Firth):

Que la Chambre réprouve le gouvernement libéral d'avoir exploité manifestement le contribuable canadien alors que ce même gouvernement lance un appel à la modération volontaire dans les dépenses, et qu'elle somme le parti libéral de rembourser à la trésorerie la subvention obtenue par suite de la bombance faite au restaurant parlementaire en fin de semaine.

M. l'Orateur: La motion est-elle acceptée à l'unanimité?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

RÉPROBATION DE LA RÉOLUTION DE L'ONU DÉNONÇANT
ISRAËL COMME PAYS RACISTE—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU
RÈGLEMENT

Le très hon. J. G. Diefenbaker (Prince-Albert): Monsieur l'Orateur, en vertu de l'article 43 du Règlement, je demande l'autorisation de présenter une motion sur une question d'une grande urgence. Ayant été présent à la séance inaugurale de l'ONU à San Francisco et pendant une bonne partie des délibérations de 1945, je propose, appuyé par le député de Saint-Hyacinthe (M. Wagner):

Que le ralliement, aux Nations Unies, de pays de diverses parties du monde et notamment de l'Afrique, pour faire adopter par l'ONU des résolutions contraires aux principes inhérents à la Charte et injustes

envers les nations qu'elles visent, met en danger la permanence, voire même la survivance des Nations Unies.

En outre, que la résolution inique adoptée par l'Assemblée des Nations Unies la semaine dernière (et contre laquelle le Canada a voté), qui dénonçait l'État d'Israël comme pays raciste, est, de l'avis de la Chambre, imméritée et fautive, et doit être condamnée sans réserve par la Chambre et tous les peuples qui croient en la liberté et la paix mondiale.

Des voix: Bravo!

M. l'Orateur: A l'ordre. La Chambre a entendu la motion. En vertu des dispositions de l'article 43 du Règlement, une telle motion ne peut pas être présentée sans le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

M. l'Orateur: M. Diefenbaker propose, appuyé par le député de Saint-Hyacinthe (M. Wagner):

Que le ralliement, aux Nations Unies, de pays de diverses parties du monde et notamment de l'Afrique, pour faire adopter par l'ONU des résolutions contraires aux principes inhérents à la Charte et injustes envers les nations qu'elles visent, met en danger la permanence, voire même la survivance des Nations Unies.

En outre, que la résolution inique adoptée par l'Assemblée des Nations Unies la semaine dernière (et contre laquelle le Canada a voté), qui dénonçait l'État d'Israël comme pays raciste, est, de l'avis de la Chambre, imméritée et fautive, et doit être condamnée sans réserve par la Chambre et tous les peuples qui croient en la liberté et la paix mondiale.

M. l'Orateur: Plaît-il à la Chambre d'adopter ladite motion?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée.)

* * *

● (1410)

[Français]

L'AGRICULTURE

ON PROPOSE QU'UNE COMMISSION D'ENQUÊTE FASSE
ENQUÊTE SUR LA PRODUCTION DU BŒUF—RECOURS À
L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Adrien Lambert (Bellechasse): Monsieur le président, en vertu des dispositions de l'article 43 du Règlement, je demande le consentement unanime de la Chambre pour présenter une motion se rapportant à une question urgente et importante.

Étant donné que les éleveurs de bestiaux se trouvent dans une situation difficile à cause des prix ridiculement bas qu'ils obtiennent sur le marché, alors que les consommateurs urbains continuent de payer des prix très élevés, je propose, appuyé par le député de Richmond (M. Beaudoin):